

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 3 JUILLET 2024

DATE DE CONVOCATION : 25/06/2024
DATE D’AFFICHAGE : 04/07/2024
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 17 - Présents : 13 - Absents : 4 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>OBJET :</u> Marché global de performance Réseau de chaleur de DOULLENS Avenant n °1

L’an deux mille vingt-quatre, le mercredi 3 juillet à 10 heures 00, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 13 membres sur 17 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu’il convient d’établir un avenant n°1 au Marché Global de Performance relatif à la conception, la réalisation et l’exploitation d’une chaufferie biomasse et d’un réseau de chaleur sur la commune de Doullens confié à l’entreprise CRAM et notifié le 8 août 2023 suite à l’évolution du périmètre des travaux à réaliser après finalisation des études de conception..

Il est proposé au Bureau, après avis favorable de la Commission d’Appel d’Offres, l’avenant n°1 comportant les modifications suivantes :

- La mise à jour du prix des travaux ;
- La mise à jour des frais d’exploitation prévue au contrat.
- La clarification des modalités de révision de la phase Conception-Réalisation.

L’avenant n°1 augmente le montant du marché de 2 374 655,80 €HT et modifie le marché de 12% du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- approuve l’avenant n°1 au marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et l’exploitation d’une chaufferie biomasse et d’un réseau de chaleur sur la commune de Doullens.
- autorise Monsieur le Président à le signer et à en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

